

## **Assemblée Générale**

### **Séance du 15 décembre 2025**

### **Procès-Verbal**

#### **MEMBRES ADHERENTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVES :**

- **Madame PETTER**, représentante 1) du Centre Hospitalier de Poissy St-Germain-en-Laye, 2) du Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie, 3) du Centre Hospitalier de Meulan-les-Mureaux, représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur BELLON**, représentant 1) du Centre Hospitalier de Versailles, 2) du Centre Hospitalier de Plaisir, 3) du Centre Hospitalier de la Mauldre, 4) de l'Hôpital du Vésinet, 5) de l'EHPAD des Aulnettes, représenté par **Monsieur NURY**
- **Monsieur de GIRAUDET**, Représentant par intérim du Centre Hospitalier des Quatres Villes représenté par **Monsieur BOUBEKRI**,
- **Madame CALMON**, Représentante de l'Hôpital Gériatrique de Chevreuse, représentée par **Madame SANHADJI**
- **Madame LEGENDRE**, représentante 1) du Centre d'accueil de soins de Nanterre, 2) de l'EPS Roger Prévot, représentée par **Madame COLONELLO**
- **Monsieur DELENEUVILLE**, représentant de la Fondation Roguet - Clichy
- **Madame THERON**, représentante de l'Hôpital de la Roche Guyon représentée par **Mme KARROUZ**
- **Monsieur FALL**, représentant du Centre Gilbert Raby, représenté par **Madame MBEUTCHA KOUAGA**

#### **REPRESENTANT DU PERSONNEL**

- **Madame HAOUZI**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur LEFEBVRE**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

#### **Assistaient également à la séance :**

- **Monsieur VIDEAU**, Directeur du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **Madame DE OLIVEIRA**, Assistante Admin/Rh du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur HALLIER**, Agent Comptable du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

**L'ordre du jour est fixé comme suit :**

- I. Election du secrétaire de séance**
- II. Point activité 2025**
- III. Point sur les restes à recouvrer**
- IV. Délibération DM EPRD 2025 Titre 1**
- V. Délibération concernant la clôture de la Régie de recettes du GCS**
- VI. Présentation de l'orientation EPRD 2026**
  - a. Charges et Produits**
  - b. Investissements**
- VII. Délibération tarification en lien avec l'EPRD 2026**
  - a. Prix de la prestation au kilos**
  - b. Prix de refacturation des draps perdus**
- VIII. Délibération concernant les créances irrécouvrables**
- IX. Délibération concernant l'application des intérêts moratoires**
- X. Etat d'avancement projet Future Blanchisserie**

Début de la séance : 13h35

**I. Election du secrétaire de séance**

Monsieur BOUBEKRI se propose d'être le secrétaire de séance. L'assemblée approuve.

**II. Point activité 2025**

Monsieur VIDEAU présente à l'écran et commente l'activité cumulée à fin novembre 2025 : avec un tonnage ramassé en linge sale à hauteur de 4 241 702 tonnes contre 4 470 076 tonnes en 2024, c'est une baisse de l'activité de 5% qui est constatée. En tonnage par jour, c'est une baisse de 4% en passant de 19,3 t/j en 2024 contre 18.5 t/j en 2025.

La très grande majorité des établissements ont moins consommé de linge en 2025 à l'exception du CH de Versailles, dont l'activité se maintient, et des UGECAM, le GCS Plaisir, la Fondation Roguet, l'Hôpital de Bullion et l'EHPAD Les Oiseaux dont l'activité a augmenté.

Les représentants du personnel interrogent les membres adhérents présents afin de savoir s'ils ont pu identifier les raisons de cette diminution.

Monsieur BOUBEKRI indique, qu'au sein de son établissement, la baisse d'activité est principalement liée à une diminution du nombre de lits ouverts, moins de séjour avec une augmentation des interventions en ambulatoire.

Madame KARROUZ rejoint Monsieur BOUBEKRI en expliquant que les mêmes raisons conduisent à une diminution de 5% au Centre Hospitalier de Poissy - Saint-Germain.

**III. Point sur les restes à recouvrer**

Monsieur HALLIER fait un état des restes à recouvrer à fin octobre 2025 qui s'élèvent à plus de 2 000 000 d'euros. Il précise que 2 établissements représentent, à eux seuls, 40% du montant total.

Il indique qu'au regard du projet de déménagement de la Blanchisserie, un fonds de roulement plus important va devoir être nécessaire et que le besoin en trésorerie va augmenter.

Monsieur HALLIER ajoute que la trésorerie actuelle est conforme pour les 3 semaines à venir et qu'un point sera à réaliser à l'issue de cette période afin de statuer sur la nécessité ou non d'avoir recourt à la ligne de trésorerie précédemment ouverte.

**IV. Délibération DM EPRD 2025 Titre 1**

Monsieur VIDEAU projette à l'écran la décision modificative de l'EPRD initial 2025.

Il explique qu'une erreur d'imputation comptable du logiciel de paie contraint le GCS à réaliser des opérations de virement de crédit du compte 6415 (personnel en CDD) vers le compte 6413 (personnel en CDI) à hauteur de 80 000 euros.

Ces opérations n'impactent pas le budget qui restera identique au global du titre 1.

Madame KARROUZ soumet aux votes la délibération visant à approuver la décision modificative n°1 de l'EPRD 2025.

Délibération N°2025-018 : Décision modificative N°1 EPRD du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye.

Votes des membres présents :

Pour : 56 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

La décision modificative N°1 de l'EPRD 2025 est approuvée à l'unanimité.

**V. Délibération concernant la clôture de la Régie de Recettes du GCS**

Monsieur VIDEAU indique que le marché de restauration avec la société Ogusthym a pris fin le 1<sup>er</sup> octobre 2025. La régie de recettes du GCS, servant à la vente des tickets repas, n'est donc plus nécessaire. Celle-ci doit donc être clôturée par délibération.

Après présentation de la vérification de la régie réalisée le 18/11/2025 en présence de l'Agent Comptable, Madame KARROUZ soumet aux votes la clôture de la Régie de Recettes du GCS.

Délibération N°2025-019 : Clôture de la Régie de Recettes du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye.

Votes des membres présents :

Pour : 56 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

La clôture de la Régie de Recettes du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye est approuvée à l'unanimité.

## **VI. Présentation de l'orientation EPRD 2026**

### **a. Charges et Produits**

Monsieur VIDEAU présente une projection de l'activité prévisionnelle pour l'année 2026. Au regard des années précédentes avec une activité stable en 2023, 2024 et une diminution en 2025, une activité équivalente entre 2025 et 2026 est retenue. Avec un tonnage par jour de 18,5 t/j, cette prévision amène à une activité annuelle estimée à 4 669 tonnes pour 2026.

Monsieur VIDEAU indique que l'atterrissage des recettes 2025 sera d'environ 588 500 € en-dessous de l'EPRD. Cet écart est estimé à 375 900 € du fait de la baisse d'activité et 212 600 € lié à la baisse du tarif effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Monsieur BOUBEKRI explique que pour la construction de leurs budgets, ces informations doivent être communiquées plus tôt, en octobre ou novembre dans l'idéal. Monsieur VIDEAU l'entend et précise que l'EPRD présenté ce jour est conforme au mail transmis mi-novembre et conforme aux échanges de l'AG d'octobre.

Sur la base du détail du compte de résultat et du document présenté en séance, M. VIDEAU détaille les dépenses prévues sur 2026.

Pour ce prévisionnel de tonnage, l'effectif a engagé pour ce niveau d'activité amène à une dépense prévisionnelle du **Titre 1** à hauteur de 6 148 577€. Aucune évolution majeure n'est intégrée dans ce chapitre : valeur du point d'indice inchangée à 4,92€. Il indique avoir intégrer l'augmentation de cotisation concernant la CNRACL pour le personnel en MAD avec un impact de 29 860€ sur 2026. Pour l'année 2026, Monsieur VIDEAU espère pouvoir recruter sur les 3 postes vacants

Concernant la participation des employeurs à la mutuelle, aucune dépense n'est intégrée au budget en l'absence de décret d'application.

Madame COLONELLO demande si des compensations sont prévues par l'ARS, Monsieur VIDEAU indique qu'il n'en a pas connaissance.

Monsieur VIDEAU poursuit avec la présentation du **titre 3** (Dépenses de fonctionnement), la projection 2026 amène à une dépense prévisionnelle de 3 194 436€ auxquelles il faudra ajouter 442 000€ de frais financiers en lien avec le projet de la nouvelle BIH.

Le document projeté en séance détaille les éléments constitutifs de ce chapitre.

Les dépenses relatives aux énergies et fluides poursuivront leur tendance à la baisse connue depuis 2024.

Compte-tenu de la baisse d'activité, les achats en linge devraient également décroître. Les coûts d'entretiens sont prévus stables, le montant des contrats de location en hausse (location des Aqua Heaters et des PL), les assurances en hausse également (étant donné l'assurance DMO souscrite pour la construction de la future blanchisserie).

Les éléments précédents sont pour certains détaillés comme suit :

- Marché Poids Lourds : + 77 000 €
- Souscription assurance de l'établissement : + 155 000 €
- Location des deux aquaHeaters : + 64 800 €
- Entretiens et réparations : + 83 000 €

- Gaz + vapeur : gain de 96 000€

Concernant le titre 4, celui-ci est prévu stable pour l'année 2026.

L'EPRD devant être à l'équilibre, l'ensemble des charges s'élevant à 10 310 534 €, il est proposé aux adhérents un tarif de prestation à 2.15 €/kg en tenant compte des autres produits comme la facturation des draps perdus, la location des VT pour certains adhérents et les autres produits divers (tels que les IJ de la CPAM).

Pour mémoire, l'EPRD 2025 s'élevait à 10 553 987 €.

Monsieur VIDEAU suggère de mettre aux votes le tarif de prestation à 2.15 €/kg, il précise que le tarif de refacturation de draps perdus reste inchangé, soit 6.08 €.

Madame KARROUZ soumet donc aux votes cet EPRD, le tarif de prestation au kilo à 2,15€ et la refacturation des draps perdus à un tarif unitaire inchangé à 6,08€.

Délibération N°2025-20 : Approbation de l'EPRD 2026 + Tarif de prestation à 2.15 €/kg + draps perdus à 6.08 €.

Votes des membres présents :

Pour : 56 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

L'EPRD ainsi que les éléments de facturation sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur VIDEAU profite de ce point pour présenter le calendrier des samedis travaillés à la BIH. Pour l'année 2026 deux inventaires seront organisés en mars et en octobre. Des tournées de ramassage de linge sale seront organisées les samedis 04 avril et 23 mai. Concernant le mois de mai, en compensation des jours fériés, des plages horaires de production plus grandes seront mis en place ou bien un travail le jour du 8 mai selon le niveau d'activité.

#### b. Investissements

Monsieur VIDEAU présente le plan d'investissement du GCS pour l'année 2026 qui sera léger au regard du projet de relocalisation de la blanchisserie.

Ils concernent des achats divers : une imprimante/patcheuse, des bacs à fonds remontants, des cabris, des cintres un booster pour les camions...

Des renouvellements de matériels informatiques sont également prévus, la mise en place de la téléphonie teams, un « gun » pour lecture des puces UHF...

Des petits investissements pour l'infrastructure (micro-onde) et des sièges ergonomiques ont également été intégrés.

Le total de ces investissements représente un montant de 115 700 € HT (138 840 € TTC).

Madame KARROUZ soumet aux votes les investissements 2026 précédemment présentés.

Délibération N°2025-021 : Investissements 2026

Votes des membres présents :

Pour : 56 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les investissements sont approuvés à l'unanimité.

### VII. Délibérations tarification en lien avec l'EPRD 2026

Les points a. et b. ont été abordés et mis aux votes au point précédent durant les présentations.

### VIII. Délibérations concernant les créances irrécouvrables

Monsieur HALLIER explique qu'un certain nombre de créances sont en attente de règlement et qu'aux vues des situations, il serait préférable de les positionner en créances irrécouvrables afin d'apurer les comptes du GCS. Ces créances représentent un montant total de 807.29 €.

Madame KARROUZ soumet aux votes le positionnement de la somme de 807.29 € en créances irrécouvrables.

Délibération N°2025-022 : Créances irrécouvrables pour un montant de 807.29 €

Votes des membres présents :

Pour : 56 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les créances irrécouvrables sont approuvées à l'unanimité.

#### **IX. Délibération concernant l'application des intérêts moratoires**

Monsieur HALLIER rappelle qu'une délibération visant à suspendre les intérêts moratoires en cas de retard de paiement avait été votée en 2025. Pour l'année 2026, il est nécessaire qu'une délibération soit de nouveau mise aux votes pour maintien de la suspension ou bien la mise en place des intérêts.

Madame COLONELLO suggère de rester sur le maintien de la suspension des intérêts moratoires. Le fait de les appliquer risque d'augmenter les difficultés des établissements et n'arrangera donc pas les situations déjà tendues au sein des centres hospitaliers.

Madame KARROUZ approuve et rejoint les propos de Madame COLONELLO.

Madame KARROUZ soumet aux votes le maintien de la suspension des intérêts moratoires.

Délibération N°2025-023 : Maintien de la suspension des intérêts moratoires.

Votes des membres présents :

Pour : 51 ; Contre : 0 ; Abstention : 5

Le maintien de la suspension des intérêts moratoires est approuvé.

#### **X. Etat d'avancement projet Future Blanchisserie**

Monsieur VIDEAU rappelle que l'achat du terrain a été finalisé et que le permis de construire ainsi que l'autorisation d'exploiter ont également été acceptés.

Il explique que le premier ordre de service a été émis fin septembre/début octobre et que depuis le projet n'a pas énormément avancé.

Le mécontentement de la part de la BIH a été clairement explicité lors de la dernière revue de projet avec les membres du groupement attributaires du marché.

Un rendez-vous avec Madame KARROUZ, Monsieur VIDEAU, l'AMO construction et la direction de GCC s'est tenu fin novembre 2025 pour souligner à nouveau le manque d'avancement du projet.

Un second ordre de service a été lancé la semaine précédant cette AG. Les équipes de GCC semblent avoir compris qu'une nouvelle dynamique est attendue.

Le démarrage du chantier est donc prévu pour janvier 2026 avec une livraison tixée à mars 2027.

Fin de la séance : 14h50

Secrétaire de séance  
Monsieur BOUBEKRI



Présidente de l'Assemblée Générale  
Madame Diana KARROUZ

